



Mémoire présenté dans le cadre de la

CONSULTATION PUBLIQUE

sur le

**Projet de Plan métropolitain de gestion
des matières résiduelles**

de la Communauté métropolitaine de Montréal

Préparé par

***Louise Fecteau
et
Sophie Bergeron***

8 décembre 2003

Présentation de Gaïa environnement inc

Gaïa environnement inc est une société issue de l'association de deux professionnelles et qui a pour mission la réalisation de mandats reliés à l'environnement. Sophie Bergeron est diplômée en géographie et détient une maîtrise en environnement, alors que Louise Fecteau est diplômée en administration et en gestion des ressources humaines et termine sa maîtrise en environnement.

Ensembles, elles présentent une vaste expérience d'analyse de scénarios, d'élaboration et de mise en service de projets, d'organisation de campagnes de sensibilisation et d'information et ce, tant pour les secteurs gouvernementaux, municipaux, privés, qu'associatifs.

Entre autres réalisations reliées au secteur des matières résiduelles, elles ont dirigé l'implantation de la collecte sélective auprès de 25 000 ménages, la mise en service de trois éco-centres, de deux remises permanentes à déchets dangereux, d'un centre de tri régional des matières recyclables, et d'un programme de récupération auprès des ICI. Elles ont également été chargées de projet dans le cadre d'un agrandissement de lieu d'enfouissement sanitaire régional assujetti à la procédure d'évaluation environnementale, projet qui a fait l'objet d'une recherche de zones favorables, d'une étude d'impacts sur l'environnement, d'une présentation au BAPE et est présentement en attente d'une décision ministérielle.

Elles sont ou ont été membres de plusieurs comités, notamment : Présidence d'un comité aviseur pour l'élaboration d'une campagne provinciale et la confection d'une boîte à outils sur le thème de la réduction à la source (RÉSEAU Environnement, 2002), participation à un Comité technique d'évaluation des candidatures aux Phénix de l'environnement (2001 à 2003), participation au Comité technique de suivi du Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles (RÉSEAU Environnement, 2001).

En tant que conférencières, elles ont apporté leur contribution à l'occasion de colloques ou congrès portant sur les matières résiduelles : 3RMCDQ (*Exploitation d'un parc à conteneurs*), AMERICANA 2001 (*État de la situation de l'élimination au Québec*), 3^e et 4^e Colloque québécois sur la gestion des matières résiduelles (*Financement des mesures, Rôles des acteurs*).

Table des matières

Présentation de Gaïa environnement inc.....	2
Table des matières	3
Introduction	4
1. Le développement durable	5
1.1 L'équité sociale:	6
1.2 L'efficacité économique	6
1.3 La protection de l'environnement	7
2. Les objectifs ou « Quel est le problème à résoudre? »	8
3. Les acteurs.....	11
4. Les mesures.....	12
4.1 Réduction à la source et réemploi.....	13
4.2 Récupération et recyclage des matières recyclables	17
4.3 Récupération et valorisation des matières putrescibles	20
5. Les infrastructures	21
5.1 Éco-parcs et dépôts permanents de RDD	21
5.2 Centres de compostage.....	22
5.3 Lieux d'élimination	23
6. Plan global de communication et.....	25
campagnes de sensibilisation	25
7. Financement du système et échéanciers	28
7.1 Les coûts	28
7.2 Le financement	29
Conclusion.....	30

Introduction

Nous avons suivi de près les travaux de la Commission de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) portant sur le Projet de plan de gestion des matières résiduelles (PMGMR). Nous croyons fermement que ces travaux auront un impact sur ceux en cours dans toutes les MRC de la province car d'une part, le territoire de la CMM regroupe près de la moitié de la population du Québec et d'autre part, le PMGMR est le fruit d'un travail colossal en regard de l'ampleur et des particularités du territoire couvert et des importants moyens dont il a bénéficié. Nous croyons également que le PMGMR a permis la réalisation d'une revue considérable des initiatives étrangères, ainsi que d'une analyse des avantages et inconvénients des scénarios potentiels intéressante.

L'exercice de planification des Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR), réalisé en quasi simultané à l'échelle du Québec, constitue une première et nous tenons d'abord à féliciter les élus de la CMM et des autres MRC d'avoir sauté à bord d'un train à l'itinéraire parfois incertain, à la destination ambitieuse et toujours, roulant à grande vitesse.

Nous allons débiter notre présentation par l'énoncé des principes du développement durable utilisés comme références à nos analyses. Ces principes nous permettent d'avoir une perspective globale intégrant des éléments parfois (souvent!) contradictoires, mais tous nécessaires à la prise de décision. Nous vérifierons par la suite la problématique à résoudre, question fondamentale à la recherche de solutions les plus appropriées.

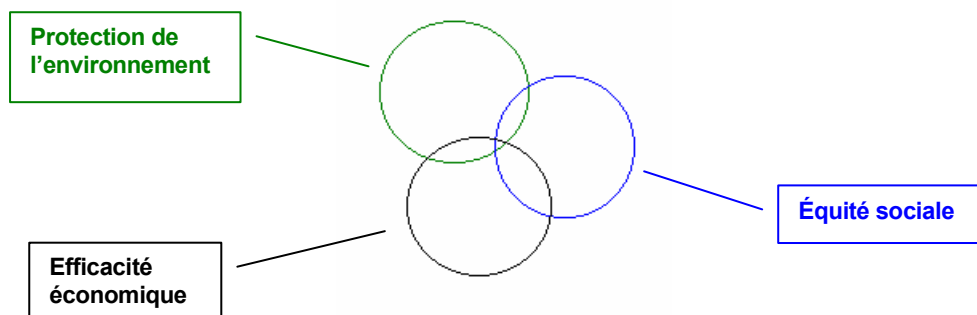
Nous survolerons en troisième partie la complexité particulière de la dynamique des acteurs de ce système. Dans les chapitres quatre à sept, nous apportons des commentaires, questions et réflexions plus détaillés concernant certaines mesures, infrastructures, éléments du Plan de communications ainsi que sur le financement.

Par souci d'efficacité, mais également parce que nous estimons qu'on y retrouve des clés fondamentales aux problématiques à résoudre encore aujourd'hui, nous référerons fréquemment à des extraits de rapports existants, en indiquant les liens utiles et les sources des citations. Nous nous sommes également permis d'encadrer certains éléments qui nous semblent bien résumer nos propos.

1. Le développement durable

Le concept de développement durable, présenté à la fin des années 80 mais de mieux en mieux défini et accepté depuis les sommets de Rio en 1992 et de Johannesburg en 2002, vise à concilier ce qui, à première vue, semble matière à conflits éternels. Rappelons que la gestion des déchets est incluse dans les domaines d'activités visés par les traités issus de ces sommets mondiaux¹.

Schématisation des éléments du développement durable



Dans son rapport publié en 1997, la Commission du BAPE sur la gestion des matières résiduelles au Québec² écrivait que (page 2)

« Le sujet est vaste et complexe. Les opinions sont souvent divergentes et parfois contradictoires, même parmi ceux et celles qui partagent des objectifs communs ».

Nous croyons effectivement que, par définition, la position d'un groupe d'intérêts se retrouve plus souvent qu'autrement dans L'UNE OU L'AUTRE des sphères du développement durable plutôt qu'au point de jonction représentant l'équilibre entre les trois pôles. C'est aux décideurs que reviennent fréquemment les délicats arbitrages de ces intérêts.

¹ Au Sommet planète Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro en 1992, la communauté internationale a adopté l'Action 21, un plan d'action mondial pour le développement durable totalement inédit. Ce plan d'action contient plus de 2 500 recommandations les plus diverses, y compris des propositions précises tendant à réduire le gaspillage, combattre la pauvreté, protéger l'atmosphère, les océans et la diversité biologique et promouvoir une agriculture viable. Le chapitre 21 de cet agenda est consacré à la gestion des déchets
<http://www.un.org/french/events/rio92/agenda21/action21.htm>

² Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 1997. « Déchets d'hier, ressources de demain, Rapport de la commission sur la gestion des matières résiduelles au Québec, Sommaire ». Québec. ISBN 2-550-31375-5. 130 p.
<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape115-2.pdf>

Il nous apparaît incontournable d'analyser le PMGMR sous l'angle du développement durable d'autant plus que la Ville de Montréal a signé le 2 octobre dernier avec 70 partenaires, la *Déclaration de principe de la collectivité montréalaise en matière de développement durable*³ où on peut lire que :

« l'arrimage s'impose entre le plan stratégique de développement durable et les autres instruments de planification s'appliquant au territoire montréalais (plan d'urbanisme, plan de transport, politique de développement économique, politique de développement social, politique culturelle, schéma métropolitain d'aménagement et de développement, etc.)

« Il faut, dès à présent, changer des habitudes et réviser certaines pratiques afin d'assurer leur pleine cohérence en regard des principes du développement durable ».

Nous partageons cette affirmation et croyons que le domaine de la gestion des matières résiduelles comporte son lot d'*a priori* à réviser.

Par souci de cohérence, les principes du développement durable seront également à la base de nos discussions sur le choix des mesures proposées par le PMGMR (chapitre 4). Afin de développer stratégiquement nos propos, nous avons associé des critères à ces principes afin de constituer une « grille d'analyse » informelle mais objective pour évaluer les mesures. Ces critères sont présentés dans les trois sections suivantes.

1.1 L'équité sociale:

L'équité sociale réfère pour nous à trois dimensions :

- le temps : *est-ce que la décision rejette sur les générations futures un fardeau (environnemental ou financier) que nous ne voulons prendre aujourd'hui ?*
- l'espace : *est-ce que la décision déplace vers une autre communauté un fardeau que nous ne voulons accepter localement?*
- le milieu : *est-ce que TOUTES les personnes concernées par la décision, sont en mesure de la subir sans risque pour leur intégrité ?* (considérant les différents milieux socio-économiques, les obligations aux travailleurs)

1.2 L'efficacité économique

Dans le contexte de la gestion des matières résiduelles, l'efficacité économique réfère essentiellement à une dimension, soit la capacité de payer des citoyens ou des usagers.

³ <http://www2.ville.montreal.qc.ca/developpementdurable>

« Le respect de la capacité de payer des Québécois est au coeur de leurs préoccupations dans le contexte économique actuel. Les mesures qui seront adoptées pour une gestion responsable des matières résiduelles devront s'inscrire dans la foulée de l'effort actuel d'assainissement des finances publiques et dans le sens du constat que la limite de la capacité de payer des contribuables est déjà atteinte. C'est pourquoi des solutions économiquement solides et socialement solidaires devront être recherchées ».

Nous introduisons cette citation, extraite du rapport du BAPE publié en 1997 (page 5) car elle est plus que jamais actuelle. On dit souvent que nos consciences évoluent beaucoup plus rapidement que nos revenus. En gestion des matières résiduelles, nous développons des projets, fixons des objectifs, tous louables et légitimes, mais le problème, et il est de taille, c'est que tous les secteurs d'activités font de même. Résultat : le citoyen, contribuable, ou l'utilisateur, sollicité de toutes parts, est incapable de soutenir le rythme qu'on lui impose. Les élus sont particulièrement sensibles à ces attentes car ils reçoivent depuis plusieurs années le mandat de « *faire plus avec moins* ».

La question économique rejoint également la troisième dimension de l'équité sociale, soit les impacts sur l'intégrité de la personne. En effet, la position des plus démunis ne se fait pas toujours entendre, alors que c'est pour eux que l'impact sur le revenu disponible sera le plus grand.

1.3 La protection de l'environnement

En ce qui a trait à la protection de l'environnement, deux critères feront l'objet de l'analyse :

- Est-ce que la solution retenue est celle de moindre impact ? Certains choix peuvent sembler à court terme les plus adéquats mais se révéler néfastes à long terme
- Est-ce que la solution retenue répond aux objectifs de nos autres obligations en matière d'environnement? Et, en regard de son caractère alarmant et urgent, plus particulièrement, est-ce que la solution respecte l'esprit du Protocole de Kyoto?

Nous estimons que sur l'échelle d'intensité des problématiques environnementales, celles liées aux changements climatiques est de loin la plus importante. Les épisodes de smog de plus en plus fréquents et plus longs, la fréquence des événements climatiques extrêmes, les projections à moyen terme de bouleversements majeurs des grands systèmes sont autant d'éléments majeurs à reconnaître.

2. Les objectifs ou « Quel est le problème à résoudre? »

Au moment où l'histoire québécoise de la gestion des matières résiduelles est centrée sur le choix et la mise en œuvre de moyens, nous croyons que le fait de se rappeler le postulat initial s'avère de la plus haute importance. Le gouvernement du Québec, par l'adoption de la 1^{ère} Politique de gestion intégrée des déchets solides en 1989 (BAPE 1997 p.7), fixait deux grands objectifs qui situaient la problématique par la même occasion.

- « *parce qu'il est plus logique de réutiliser les ressources que de les gaspiller et afin de prolonger la vie utile des installations d'élimination des déchets, la quantité de déchets éliminés devra être réduite de 50% d'ici l'an 2000 (l'atteinte de cet objectif reposait sur un appel à la prise en charge volontaire des responsabilités par l'ensemble des acteurs) ;*
- *de façon à assurer à l'ensemble des citoyens du Québec un environnement de qualité, les moyens d'élimination devront être adéquats et sécuritaires d'ici la fin de 1991. » (Nos soulignés)*

La politique proposait ensuite des principes privilégiant dans l'ordre ce qui est communément appelé les 3RV, soit la réduction à la source, le réemploi et le recyclage, de même que la valorisation des résidus. Par la suite, l'élimination sécuritaire de ce qui reste était permise.

Nous croyons que la Politique de 1989 établissait alors les motivations réelles vers lesquelles nous devrions tendre à nouveau. Nous estimons que le discours commun actuel à l'effet qu'il y a urgence de réduire les quantités de déchets enfouis pour réduire la pollution causée par les sites d'enfouissement nuit au débat pour plusieurs raisons.

D'une part, cette affirmation est le reflet d'un mode d'exploitation des années 80, époque où les lieux d'enfouissement sanitaires (LES) étaient opérés selon le principe d'atténuation naturelle, et laissaient échapper les biogaz. Les constats de pollution potentielle des nappes phréatiques et d'émissions de gaz à effet de serre ont entraîné des modifications très importantes des normes. En 2003, il est question de lieux d'élimination techniques (LET) où les déchets sont confinés dans des cellules à double niveau d'imperméabilisation ou déposés sur des argiles parfaitement étanches. Les eaux de lixiviation sont captées, analysées et traitées avant rejet. Les gaz sont aspirés, captés et détruits avant d'être rejetés dans le milieu ambiant. Un bémol s'impose toutefois.

On ne peut ignorer le fait que malgré qu'en 1989, le gouvernement visait à sécuriser les LES avant 1991, quinze ans plus tard (!), le *Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles*, destiné à remplacer le Règlement sur les déchets solides datant de 1978 et complètement désuet, n'est toujours pas adopté !

Un projet de règlement en circulation depuis ce temps assure tout de même le respect des normes les plus à jour pour les projets d'agrandissement ou d'implantation assujettis à la Procédure d'évaluation des impacts. De plus, malgré que les quelques 50 sites exploités sans dépôt d'avis de projet n'y sont pas soumis, on constate tout de même que *L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre au Québec 1990-2000*, publié par le Ministère de l'environnement en novembre 2002, révèle que le secteur de l'élimination des déchets est celui ayant connu la baisse la plus significative⁴.

Alors que cette situation n'est pas le fait de difficultés sur le plan technique mais se révèle strictement politique, nous croyons légitime de nous questionner sur l'aspect prioritaire que le gouvernement donne à la question de la gestion des matières résiduelles. L'adoption du nouveau règlement permettrait pourtant à la fois la mise à niveau des LES existants, lesquels constituent effectivement un risque pour l'environnement, mais surtout, permettrait d'envoyer un message clair à la population sur la modernité des normes et des nouveaux modes d'exploitation et la sécurité qui y est associée. Les efforts de tous les intervenants pourraient dès lors être redirigés vers les enjeux en cause.

D'autre part, nous croyons également que le fait de recentrer la problématique sur l'objectif réel qui est de réduire la pression sur nos ressources naturelles a beaucoup plus de chance de faire en sorte que le citoyen se sente concerné lorsqu'il est interpellé pour contribuer aux efforts de récupération des matières recyclables. N'est-il pas vrai que, plus que jamais, le contexte géo-politique actuel se prête à une sensibilisation à l'égard de notre dépendance au pétrole entre autres (plastiques) ou à nos forêts (papiers, cartons) ?

⁴ « Entre 1990 et 2000, les émissions de GES au Québec ont connu une hausse de 2,3 % »
« Les secteurs contribuant le plus aux émissions de GES en 2000 au Québec sont les transports, avec 38 % du total des émissions, et l'industrie, avec 32,5 %. »
« Les principaux secteurs affichant une diminution de leurs émissions entre 1990 et 2000 sont ceux de l'industrie (baisse de 4,5 %) et des déchets (baisse de 13,3 %). »
(<http://www.menv.gouv.qc.ca/changements/ges/index.htm#point> (voir Aperçu)

Enfin, ce message négatif à l'égard des LES est un « boomerang » piégé, c'est-à-dire qu'il devient difficile de prétendre le contraire lorsque vient le temps d'en établir un dans un secteur donné.

« Éviter le gaspillage, protéger notre environnement, réduire les risques pour notre santé et utiliser nos ressources avec sagesse: telles sont les raisons de réduire la quantité de résidus générés et éliminés. Cette responsabilité incombe à la fois aux producteurs et aux distributeurs de biens, de même qu'aux citoyens par le biais des choix qu'ils font et la façon dont ils disposent de leurs résidus. »

Ces objectifs, définis dans le chapitre portant sur les enjeux de la gestion des matières résiduelles du rapport du BAPE (page 5), seraient plus susceptibles d'être acceptés par la population que les motivations négatives véhiculés sur les LES.

3. Les acteurs

« Les intérêts des nombreux acteurs impliqués dans la gestion des résidus sont parfois divergents et leur action est compliquée par un manque de perspective globale, de communication et de coordination, tant sur le plan national que régional et municipal. L'audience publique a permis de constater que les responsabilités respectives de tous ces acteurs devront être clairement établies si le gouvernement veut mener à bien son plan d'action ». (BAPE 1997, page 11)

Nous croyons que cette affirmation est toute aussi vraie aujourd'hui qu'au moment de la publication du rapport. Nous croyons même qu'elle est la pierre angulaire permettant de comprendre pourquoi, dans le secteur de la gestion des matières résiduelles, il est si laborieux d'atteindre le consensus et de s'engager dans un développement coordonné. À mi-temps des échéanciers de la Politique, et dans un souci d'efficacité optimale, il y aurait lieu de réviser les engagements prévus à l'origine pour les intervenants de premier plan et de consolider, corriger ou retirer le cas échéant les mandats respectifs. (Voir annexe du Plan d'action à l'origine de la Politique, lequel énonçait, pour chacun des groupes d'acteurs, la liste des engagements jugés essentiels à la cohérence et à la complémentarité de la démarche.)

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette proposition, à l'occasion du 4^e Colloque québécois sur la gestion des matières résiduelles en octobre dernier, nous avons suggéré la prise en charge par un représentant du ministre de l'Environnement d'une table de concertation regroupant les représentants officiels du plus grand nombre d'acteurs.

Nous croyons également que la mise en œuvre du plan de gestion de la CMM, comme celui des autres communautés métropolitaines et municipalités régionales de comté (MRC), implique que des engagements, des décisions et des actions aient pris place au préalable. Le niveau d'intervention municipal n'est pas en mesure, à lui seul, de faire en sorte que les objectifs provinciaux de mise en valeur des matières résiduelles soient atteints. Il faut que l'ensemble des autres acteurs concernés, politiques ou autres gestionnaires du secteur, s'engagent et agissent au même titre que les décideurs municipaux et ce, dans leurs champs d'intervention spécifiques.

4. Les mesures

Dans le but de bien situer nos discussions au sujet des mesures proposées par le PMGMR, nous désirons, de prime abord, exposer nos vues sur deux aspects de la gestion environnementale que nous estimons primordiaux :

- Personne ne devrait ignorer qu'une des caractéristiques principales de la gestion des matières résiduelles est que pratiquement toute activité implique du transport par poids lourd. Et beaucoup de transport ! Toutes les rues, routes, rangs de la province sont sillonnées chaque semaine (et parfois deux fois plutôt qu'une) pour transporter les matières que nous désirons disposer.

Nous croyons fermement qu'étant donné l'ampleur du PMGMR et ses implications à long terme, il est impératif que toute solution comporte une évaluation des impacts sur les émissions atmosphériques. La réduction de 6% de GES prévue au **Protocole de Kyoto**, que le Québec s'est engagé à respecter, n'est que le seuil **minimal nécessaire** pour inverser la tendance actuelle de croissance galopante. Pour respecter cet engagement, les solutions à long terme retenues par le PMGMR devraient viser une réduction significative des distances à parcourir et une réduction toute aussi importante des besoins en transport.

- L'autre élément préoccupant est la demande en énergie. Tous et chacun s'entendent pour affirmer qu'il vaudrait mieux faire des efforts envers l'efficacité énergétique plutôt que d'ajouter des infrastructures de production d'énergie.

Loin de nous l'idée de lancer ce débat. Il nous apparaît toutefois important de nous questionner sur le bilan environnemental global de certaines activités. Par exemple, est-ce que le transport par camion de matières plastiques sur des milliers de kilomètres afin de permettre sa réintroduction dans les procédés de fabrication est efficace du point de vue énergétique?

À l'issue des consultations publiques de 1996, La Commission du BAPE a bien cerné cette préoccupation, comme on peut le lire dans son rapport:

« Sur le plan écologique, la mise en valeur des matières résiduelles est cohérente et justifiée dans la mesure où elle permet d'atteindre deux objectifs interreliés : la conservation des ressources et la protection du milieu naturel.

L'opportunité de mettre en valeur une matière résiduelle par une méthode plutôt qu'une autre, ainsi que la portée et l'envergure d'une telle mise en valeur devraient donc être assujetties à des études rigoureuses aptes à démontrer le potentiel d'atteinte des objectifs recherchés. Ces études devraient également établir que le moyen de mise en valeur choisi ne comporte pas d'effets pervers susceptibles de réduire ou d'annuler les avantages escomptés. Il s'agit d'études comparatives que la Commission nomme études d'opportunité écologique, dont les analyses dites « de cycle de vie » devraient faire partie intégrante, lorsqu'elles seront requises. » (BAPE 1997, page 20) □ :

L'idée ici n'est pas de tout remettre en question mais de garder à l'esprit qu'il faut demeurer prudent et éviter de créer des impacts plus grands que ceux que l'on veut éviter.

4.1 Réduction à la source et réemploi

« Certains estiment que les activités de récupération et de recyclage, qui permettent de détourner plusieurs matières de l'élimination, sont en fait une simple façon de gérer la pollution. Pour eux, ce sont nos modes de consommation qui doivent être repensés, notamment pour favoriser la réduction à la source ». (BAPE, 1997 page 3)

Par définition, la réduction à la source est l'élément de solution le plus en harmonie avec le concept de développement durable. Nous croyons qu'à court terme, le maximum d'effort doit y être consacré car c'est à la fois le plus efficace du point de vue environnemental mais également, du point de vue économique. Nous croyons que la réduction à la source requiert des démarches importantes, fermes et soutenues auprès des fabricants (l'offre) et des campagnes d'éducation auprès de la population toutes aussi fermes et soutenues (la demande) et ce, à une fraction des coûts estimés pour les autres activités.

Il nous apparaît inconcevable qu'en 2003, des compagnies mettent en marché chaque jour de nouveaux produits jetables. Lingettes jetables, balais jetables, planches à découper jetables, appareils photos jetables sont proposés à grands renforts de publicité, créant de nouveaux besoins chez les consommateurs qui n'associent pas nécessairement ces choix aux valeurs environnementales. Les citoyens doivent être interpellés en tant que consommateurs et recevoir les messages par les mêmes médias que ceux les incitant à consommer. Nous reviendrons sur les moyens de communication en partie 6.

Dans le même ordre d'idée, comment accepter que depuis plusieurs années, plusieurs produits sont vendus en « formule concentré », requérant par le fait même moins d'emballage, mais que malgré tout, l'on retrouve encore les formats originaux sur les tablettes, ces derniers créant l'illusion au consommateur d'en avoir plus pour son argent ? (Pensez au savon à lessive, le rapport entre les dimensions des boîtes des deux formules est presque de 3 pour 1 et ce, pour le même nombre de brassées !).

De plus, les fabricants, distributeurs ou marchés d'alimentation continuent d'emballer leurs produits à l'aide de matières non recyclables. Les plateaux de plastique #6, le styromousse remplissant les boîtes, des détails, mais qui, une fois remplacés vont modifier les données.

Nous croyons que les systèmes de tarification auprès des fabricants auront un effet mais indirect (Loi 102). Ce type de mesure doit être accompagné simultanément de nouvelles approches tant auprès des consommateurs que des fournisseurs de biens mais surtout, des fabricants d'image que l'on devrait informer des tendances « environnementalement correct ».

Nous croyons que la CMM, dans l'énoncé des mesures de son PMGMR, aborde l'essentiel des aspects relatifs à la réduction à la source (page 42). Toutefois, ces éléments demeurent des énoncés. Nous estimons que les mesures concernant les campagnes de sensibilisation et d'information ainsi que les pressions pour provoquer l'intervention gouvernementale devraient faire l'objet de recommandations pour un plan d'action beaucoup plus élaboré afin d'en assurer la mise en œuvre à l'échelle nationale.

A) Boîte à outils virtuelle

Nous aimerions apporter à l'attention de la CMM qu'un programme complet concernant la réduction à la source a été réalisé sous la coordination de RÉSEAU-Environnement avec la collaboration de plusieurs intervenants dont RECYC-QUÉBEC et la Ville de Montréal avec l'approbation de contenu du ministère de l'Environnement⁵.

⁵ <http://www.reseau-environnement.com/RENV/ui/user/others/BAG/3rv/html/BAG.html>

Ce programme rend disponible à tout intervenant qui désire l'utiliser, une campagne de sensibilisation, une boîte à outils, une revue des initiatives en cours ainsi que des liens pertinents.



Le plan de la campagne offre à l'utilisateur un communiqué de lancement, un échéancier des activités et des textes de chronique alors que la boîte à outils propose des documents tels un dépliant, une affiche, des annonces pour les médias qui sont tous téléchargeables et dont les fichiers électroniques nécessaires au travail d'impression sont disponibles sur demande et gratuitement.

Nous croyons que la CMM aurait tout avantage à utiliser ce programme dans le cadre de ses activités de promotion de la réduction la source s'assurant à la fois des économies substantielles et une garantie de qualité unique en regard de la somme des expertises des collaborateurs mis à contribution.

B) Les orientations de RECYC-QUÉBEC

Afin d'orienter la CMM dans l'élaboration d'actions visant à susciter des interventions gouvernementales en matière de réduction à la source, nous jugeons pertinent de

présenter les orientations et les réalisations de la société d'État RECYC-QUÉBEC à ce sujet.

Dans son *Plan stratégique 2001-2003*, la société Recyc-Québec présente ses orientations à partir de deux enjeux soient, *La mise en valeur des matières résiduelles* et *Les services aux citoyens*. Une des orientations du 1^{er} enjeu (la 5^e sur un total de 5) est le *Principe de réduction des matières résiduelles*.

Dans son rapport annuel de gestion 2001-2002⁶, la société d'État présente ses résultats au 31 mars 2002 en regard de son Plan stratégique. En ce qui a trait au Principe de réduction, on peut lire (nos commentaires ajoutés en caractère normal)

1^{er} axe : Étude de potentiel.

Résultats : Réflexion stratégique amorcée par Recyc-Québec (RQ)

2^e axe : Sensibilisation auprès des fabricants.

Résultats : Réflexion en cours sur la façon d'aborder cet axe.

3^e axe : Sensibilisation du public

Résultats : Participation de RQ à la Semaine de réduction à la source (...)

Commentaire : N'y a-t-il pas danger de banaliser la réduction à la source pour les 51 autres semaines de l'année alors que ce devrait être l'action prioritaire ?

Campagne Visez juste à l'édifice Marie-Guyart

Commentaire : Ce projet, qui se limite à l'immeuble où loge le ministère de l'Environnement, qui a bénéficié d'une subvention de plusieurs dizaines de milliers de dollars et qui vise surtout la récupération des matières recyclables à l'aide d'équipement approprié, n'est pas, à notre avis une réalisation en matière de réduction à la source.

Boîte à outil virtuelle

Commentaire : Ce projet, qui est l'œuvre d'un comité géré par RÉSEAU Environnement et qui a bénéficié d'une subvention de 50 000\$ de RQ, n'a connu qu'une mise et œuvre sommaire et n'a bénéficié d'aucun suivi par manque de fonds.

Campagne « tu rapportes on recycle ! »

Commentaire : Campagne majeure axée sur le retour des contenants consignés. Ne correspond pas du tout à la définition de réduction !

Campagne « Avec 3\$ par pneu, on réinvente la roue ! »

⁶ Recyc-Québec, 3^e trimestre 2002. « Planifier, Organiser et rassembler dans l'action », Rapport annuel de gestion 2001-2002 ». Qc 26 pages ISBM 2-550-39669-3 <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/upload/Publications/zRapport511.pdf>

Commentaire : Cette campagne est reliée au droit environnemental à l'achat de pneu neuf. Ne correspond pas du tout à la réduction à la source !

Campagne « Un remboursement en argent ...c'est la consigne »

Commentaire : Autre campagne sur la consigne, ne correspond pas du tout à la réduction à la source !

À la lumière de ces états de réalisations, nous pouvons d'abord et avant tout nous questionner sérieusement sur la compréhension de la société d'État du principe de réduction à la source ! Nous nous demandons également comment il se fait qu'on ne retrouve pas de suivis ou un état de situation sur ces orientations dans le rapport 2002-2003 publié en novembre 2003.

Nous croyons enfin qu'il est essentiel de franchir l'étape des réflexions (!) et de passer à l'action en s'assurant que les campagnes aient une portée beaucoup plus large, tout en étant mieux centrées sur les choix de consommation pour obtenir des résultats significatifs. Notre opinion est qu'à ce jour, les campagnes réalisées par la société d'État, sont beaucoup plus rattachées à ses mandats spécifiques qu'aux objectifs généraux de la Politique et aux intérêts des autres intervenants du milieu.

4.2 Récupération et recyclage des matières recyclables

Le chapitre 3.2 du PMGMR nous laisse perplexes. On y laisse entendre qu'il est possible d'atteindre les objectifs considérant le rendement observé avec l'utilisation de bacs roulants de 360 litres (page 43). Or, les mesures ne prévoient pas l'acquisition de tels équipements, si ce n'est pour les « nouvelles » unités d'occupation (u.o.) à desservir ou pour remplacer les bacs après leur durée de vie (page 45). Les montants que l'on retrouve dans le cadre financier (606 000\$ en 2007, 279 000\$ en 2008 et 113 000\$ pour les années suivantes) n'incluent évidemment pas les investissements nécessaires à l'achat de tels équipements à grande échelle (page 95).

A) L'outil

Nos expériences nous ont démontrés que l'utilisation de bacs roulants de 360 litres à cloison amovible pour la collecte des matières recyclables permet des augmentations significatives de rendement.

- Dans le Haut-Richelieu, une expérience pilote réalisée en milieu rural a fait bondir le taux de récupération de 82% la première année⁷ (dans ce milieu, le taux de participation avec les bacs de 64 litres était faible au départ compte tenu de ses contraintes particulières : grands vents, animaux, passage des véhicules à grande vitesse).
- Une 2^e expérience a été réalisée avec les premiers bacs à cloison amovible dans un secteur de la MRC de Brome-Missisquoi. Dès l'implantation, des rendements de 150 à 175 kg/u.o. ont été observés.
- En 2003, la MRC du Haut-Richelieu a fait l'acquisition de 34 000 bacs roulants de 360 litres à cloison amovible qui ont été distribués à chacune des unités d'occupation de son territoire (à l'exception des secteurs «centre-ville» où l'espace requis n'est pas présent). Déjà les premiers résultats présentent une augmentation importante du rendement. Dans tous ces secteurs, la collecte est réalisée aux deux semaines.

En regard de ces expériences, nous désirons soumettre à la CMM nos opinions sur les caractéristiques essentielles des équipements les mieux adaptés pour un rendement optimal :

- La taille : tant le faible écart de prix que le besoin réel de capacité pour des collectes aux deux semaines justifient l'achat d'un bac de 360 litres.
- A cloison ou non ? : il nous apparaît indispensable de doter les bacs roulants d'une cloison amovible permettant la séparation des matières en deux catégories. D'une part, c'est la seule façon pour les municipalités de conserver leur autonomie envers les exploitants de centre de tri (le bac à cloison peut être converti en pêle-mêle mais l'inverse n'est pas vrai), d'autre part, les marchés sont exigeants en ce qui a trait à la qualité de la matière, notamment les acheteurs de fibres. Ces derniers, pour répondre aux normes de leurs clientèles souvent étrangères, veulent en effet s'assurer de respecter en tout temps des standards élevés et l'absence de contact entre le verre et la fibre en est un qui doit être considéré à long terme. Enfin, les rendements plus élevés observés en collecte pêle-mêle devraient, à notre avis, être mis en relation avec les taux

⁷ <http://www.compo-haut-richelieu.qc.ca>

très élevés de rejets des centres de tri qui les reçoivent (les rendements étant évalués sur les matières entrantes et non après rejets).

- La distribution : La distribution en simultané sur un territoire sera probablement rendue nécessaire car l'utilisation des bacs roulants en quantités importantes nécessitent des modifications aux équipements de collecte. Les camions seront soit entièrement robotisés, soit équipés de « bras verseurs », de déflecteurs pour distribuer les deux catégories dans les bonnes sections. De plus, les économies d'échelle sont réelles pour de tels achats. Une commande de 2 000 bacs pourra entraîner un coût de 100\$ l'unité alors que 30 000 seront acquis à 85\$ l'unité (avant taxes et frais de financement). Enfin, la distribution de ces équipements, leur suivi (taxation) et leur localisation (numéro de série), sont grandement facilités à notre avis par une distribution à grande échelle.

Dans les quartiers où l'usage de tels équipements n'est techniquement pas possible, il faudra fournir des bacs de 64 litres en quantités suffisantes aux familles qui en feront la demande, un seul de ces bacs ne pouvant pas suffire à atteindre les taux de rendement espérés.

B) Le taux de participation et l'usager visé

Malgré tous les avantages relatifs, nous croyons toutefois que le seul usage du bac roulant ne permettra pas d'atteindre les objectifs de la Politique. En pratique, les rendements obtenus avec de tels équipements sont de l'ordre de 170 à 225 kg/u.o.. Il faut bien comprendre ici que le rendement est actuellement calculé sur le nombre d'unités **desservies** (donc total) et ne fournit pas le rendement réel par unité **participante**. Le rendement visé de 370 kg/u.o. implique un taux de participation de 100% en nombre d'unités participantes. Ces constatations nous incitent à croire qu'il est essentiel de développer des messages de sensibilisation spécifiques pour rejoindre ceux qui actuellement ne participent pas. Les efforts accordés envers une campagne visant à recruter de nouveaux participants sont d'autant plus efficace qu'à chaque nouvelle unité d'occupation, c'est facilement 170 kg de matière qui s'ajoutent si le service offre le bac roulant comme équipement.

L'autre élément et probablement le plus important concerne la ventilation des usagers. La CMM a compétence sur le secteur municipal. Or, ce secteur comporte un taux non négligeable de « petits ICI » (industries, commerces et institutions) usagers des services dits domestiques (taux non mentionné dans le PMGMR). La caractérisation exhaustive réalisée

par CRIQ-Chamard-Roche⁸ en 2000 nous permet de croire que ces usagers sont à la fois de grands générateurs de matières résiduelles potentiellement recyclables (en kg par u.o.) mais surtout, qu'ils présente un taux très faible de récupération (moins de 3% pour des potentiels variant de 18 à 58%). Il y a tout lieu de croire que leur présence dans les données statistiques a pour effet de réduire le taux de récupération moyen calculé pour le secteur dit « municipal ». Il est essentiel de comprendre que même si les ICI utilisateurs des services de collecte domestiques ne constituent par exemple que 5% des usagers, ils produisent peut-être 15% des matières totales et ne récupèrent que 2 à 5% du potentiel recyclable. La contribution des ICI aurait, à notre avis, pour effet d'augmenter le total des quantités générées et de réduire le numérateur dans le calcul de la moyenne.

Il nous apparaît par conséquent indispensable que des efforts particuliers soient consacrés à l'intention des ICI. Les services devront peut-être être mieux adaptés à leurs conditions et les campagnes de sensibilisation devront les interpeller directement.

4.3 Récupération et valorisation des matières putrescibles

Nous avons déposé un texte de réflexion portant sur les résidus putrescibles en première partie d'audiences de la présente commission⁹ (document coté DB5), et comme l'ensemble de nos réflexions sur le sujet s'y trouvent consignées, nous n'élaborerons pas plus avant. Essentiellement, nous nous questionnons sur le bilan environnemental global des activités de collecte, transport, transformation et disposition de ce type de résidus et y avons fait valoir l'importance de s'assurer d'établir de bonnes prémisses.

Compte tenu des impacts du camionnage sur la production de gaz à effets de serre, nous remettons en question l'ajout d'une collecte supplémentaire destinée aux résidus verts sans que d'autres opportunités soient envisagées. Entre autres, nous considérons que des campagnes axées sur l'herbicyclage pourrait connaître un succès mitigé, si par ailleurs des collectes spécifiques aux résidus verts étaient offertes aux citoyens.

⁸ http://www.pro-recyc.com/docs/caracterisation_mat_resi.pdf voir p.10 et annexe 2

⁹ http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/db5_reflexionresidusvertsLFacteau_2810_19h.pdf

5. Les infrastructures

5.1 Éco-parcs et dépôts permanents de RDD

Les éco-parcs, tels que définis dans le PMGMR, sont des centres multi-fonctionnels dont la vocation sera complémentaire aux services de collectes porte-à-porte. En plus d'être dédiés à la récupération des matériaux secs et résidus de CRD domestiques, les éco-parcs sont prévus pour devenir un lieu de disposition par apport volontaire d'encombrants, de matières recyclables, de résidus verts, de textiles et de résidus voués au réemploi. Ils seront également mis à contribution pour assumer un rôle essentiel au niveau de l'information et de la sensibilisation des usagers. Il est évident que peu importe le bassin desservi, ces lieux devront bénéficier d'infrastructures d'importance et d'équipements multiples nécessitant des investissements considérables.

Le PMGMR propose l'implantation d'éco-parcs sur son territoire dont le réseau final comporterait 62 installations. Bien que la contrainte de la distance à parcourir pour profiter des services d'un éco-parcs revêt une certaine importance, nous croyons qu'il faut prendre en considération le fait que les utilisateurs doivent nécessairement s'y rendre à bord d'un véhicule automobile et qu'ainsi, la notion de proximité pourrait être réévaluée.

Sur ces bases, nous estimons qu'il serait plus profitable et plus efficace de construire moins d'éco-parcs mais que chacun soit conçu avec le souci d'offrir la meilleure qualité en matière de services et de performance.

En ce qui concerne les infrastructures de récupération des résidus domestiques dangereux, (RDD) il ne faut pas oublier que la gestion de ces installations nécessite la présence d'un personnel formé et compétent, que leur localisation et horaires d'ouverture doivent faire l'objet d'information auprès des citoyens et que ces derniers auront à se déplacer pour s'y rendre. Dès lors, la formule la plus efficace veut que les dépôts à RDD soient systématiquement installés sur les lieux des éco-parcs. Sur les bases des mêmes constats que pour les éco-parcs, nous estimons que le nombre de dépôts à RDD peut être considérablement moindre que 102 (tel que le prévoit le PMGMR) et que les citoyens n'en soient pas moins desservis adéquatement.

Enfin, tant pour les éco-parcs que pour les dépôts à RDD, nous affirmons qu'il est essentiel d'y envisager l'accès aux petits et moyens générateurs commerciaux (entrepreneurs, commerces, etc.), moyennant une tarification adéquate. Les besoins en disposition de ces derniers ne sont plus à démontrer et l'accès des éco-parcs à une clientèle payante a pour effet de contribuer à assumer une partie des coûts, diminuant d'autant la charge financière des contribuables.

5.2 Centres de compostage

« Relativement à tout équipement de valorisation, il est recommandé que soit non seulement maintenue l'application de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour l'implantation ou l'agrandissement des équipements d'élimination des résidus, mais que cette procédure soit étendue à tout équipement de valorisation qui, en raison de son mode, de sa capacité de traitement ou de la nature des matières traitées, est susceptible de générer des inconvénients et nuisances ou voisinage. » (BAPE page 101)

Il nous apparaît qu'encore aujourd'hui, des incertitudes subsistent tant en ce qui a trait aux infrastructures de traitement qu'à la disposition finale des composts produits.

Sans aller jusqu'à envisager un passage obligé dans la procédure d'évaluation d'impacts réglementaire, nous partageons cette préoccupation soulignée par la Commission du BAPE en 1997. Des études d'impacts, même en procédure allégée, nous semblent indispensables pour évaluer le potentiel de nuisances (odeurs, camionnage, traitement des eaux) de telles infrastructures.

Force nous est également de constater que les infrastructures nécessaires à la transformation des matières putrescibles en composts sont, à toute fin pratique, inexistantes sur le territoire de la CMM (et même à sa périphérie). Pour éviter de reproduire la situation des LES et de transporter ces matières hors région, il faut au départ établir certaines prémisses :

- Quelle est la masse critique essentielle à la viabilité (économique et environnementale) de telles installations ?
- Quels sont les normes et critères en vigueur ? Sont-ils adoptés, en révision, quelles en sont les zones grises?

- Quelles sont les zones favorables à de tels installations sur le territoire de la CMM? Les schémas d'aménagement en vigueur ou à l'étude prévoient-ils cette possibilité?
- Ces installations peuvent-elles recevoir les matière en provenance des ménages et des ICI au même endroit (rationalité économique et environnementale) ?

D'autre part, la destination finale des composts doit être mieux définie. La collecte à grande échelle produirait des quantités importantes de compost. Il nous apparaît incertain que les seuls marchés horticoles et ornementaux soient suffisants. Il apparaît dès lors évident que le monde agricole sera sollicité. Or, ce secteur a été fortement ébranlé récemment par plusieurs crises importantes, la plupart reliées à la santé (vache folle) et à l'environnement (gestion des fumiers). À moyen terme, compte tenu des enjeux propres à ce secteur, on peut s'attendre à ce que des modifications structurelles importantes y surviennent (transformation des lisiers en matière fertilisante inerte ou culture sans labour par exemple). De plus, il faut tenir compte du fait qu'à l'occasion d'un récent colloque sur les matières résiduelles fertilisantes, nous avons entendu des agriculteurs manifester des inquiétudes sérieuses sur les répercussions possibles d'une contamination de leurs terres (pollution diffuse à laisser en héritage à leurs enfants).

Nous croyons que le secteur des matières résiduelles aurait tout intérêt à associer le monde agricole à ses travaux et ce, le plus tôt possible. Cette convergence devrait débiter au niveau institutionnel, où le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Agriculture devraient s'assurer de la cohérence de leurs actions. Au niveau régional et local, les Fédérations régionales et les syndicats de base de l'UPA pourraient participer aux exercices de planification afin d'y introduire leurs propres préoccupations, critères et attentes.

5.3 Lieux d'élimination

Un seul lieu d'élimination des matières est localisé sur le territoire de la CMM et, au moment d'écrire ces lignes, il était toujours en attente d'autorisation. Quant aux autres lieux recevant actuellement les matières à enfouir, ils sont pour la plupart en cheminement dans la procédure d'évaluation environnementale ou le seront sous peu. Même dans l'hypothèse où les autorisations sont données, des incertitudes planent en permanence car les échéances de nouvelles évaluations sont rapprochées (Lachute doit renouveler son certificat

d'autorisation tous les cinq ans et le projet de Sainte-Sophie est prévu pour 8 ans seulement).

Il semble incontournable pour la CMM de s'assurer d'un accès à un ou des lieux d'élimination à moyen et long terme sur son territoire. Toutefois, compte tenu des délais de cinq à dix ans nécessaires à l'implantation de telles infrastructures, la recherche de zones favorables devrait débuter le plus rapidement possible après l'adoption du *Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles* qui dictera les normes à respecter.

Cet exercice permettra de déterminer les possibilités réelles de sites potentiels. Les discussions exploratoires reliées au zonage (agricole ou municipal) et les consultations qu'elles impliquent ne manqueront pas de susciter les débats sociaux mais à un stade plus en amont que ce que l'on vit actuellement, la justification même des projets pouvant difficilement être remise en question.

6. Plan global de communication et campagnes de sensibilisation

Nous présentons à nouveau certains extraits du BAPE pour illustrer nos propos car, bien qu'ils datent de 1997, ils nous semblent, encore une fois, refléter une réalité toujours actuelle. Et plus particulièrement en ce qui a trait aux communications, il nous semble important de prendre en considération des constats et recommandations issus d'une consultation qui, ayant rejoint un si grand nombre d'intervenants du milieu, ne peut qu'avoir une vue d'ensemble de tous les intérêts en jeu.

« **Recommandation 63** (BAPE page 124)¹⁰ (nos soulignés)

1. *les ministères, les organismes ainsi que les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation devront poser des actions concrètes afin de réduire à la source les matières résiduelles en ajustant leurs politiques d'achat, et produire des bilans de réduction (éco-bilans) qui seraient présentés comme des exemples à suivre et rendus publics dans les rapports annuels;*
2. *le ministère de l'Éducation devrait reconnaître la formation relative à l'environnement comme une dimension importante de l'éducation et inciter les gestionnaires des établissements scolaires à agir en ce sens à l'intérieur de leur gestion des activités liées à la conservation des ressources et au développement durable;*
3. *le ministère de l'Éducation devrait élaborer des outils pédagogiques pour des clientèles cibles, de concert avec le monde de l'enseignement et la société proposée. Une campagne éducative pour la population pourrait promouvoir les contenus suivants:*
 - *la mise au régime de la poubelle résidentielle;*
 - *l'information sur le cycle de vie des objets de consommation;*
 - *l'influence des gestes de la vie quotidienne sur l'environnement;*
 - *les gains possibles pour l'environnement et les citoyens;*
4. *les partenaires nationaux engagés dans la gestion des matières résiduelles devraient se donner, à l'initiative de la société proposée, une politique d'éducation-information-sensibilisation ainsi qu'un programme pluriannuel ciblant les messages prioritaires et un mécanisme permanent d'évaluation de cette politique et de ce programme. Ce mécanisme permettrait d'éviter la multiplication d'outils similaires. Un bilan devrait être réalisé en association avec les organismes concernés afin de voir si les objectifs de la politique et du programme ont été atteints ;*

¹⁰ Dans cet extrait, le terme la « Société », réfère à la proposition de la Commission de remplacer Recyc-Québec par une Société de valorisation des matières résiduelles (SOVAL). Cette idée n'a pas été retenue mais la société d'État a acquis des pouvoirs et mandats (par le biais de la Loi 102 entre autres) qui s'y rapprochent.

5. *la société proposée devra assumer pleinement un rôle de coordination et de soutien (technique et financier) dans le développement des outils éducatifs de façon a éviter le dédoublement, favoriser la diffusion et maximiser les résultats des interventions des groupes environnementaux. À cet effet, il conviendrait d'harmoniser les programmes de soutien, dont celui du MEF (Action environnement);*
6. *les municipalités du Québec devraient tenter de rapprocher leurs programmes d'information et de sensibilisation et ceux des établissements scolaires afin que les interventions pédagogiques puissent se réaliser de concert avec la réalisation des plans de gestion;*
7. *les entreprises membres du Centre patronal de l'environnement du Québec devraient joindre leurs efforts à ceux du MEF et du MICST pour diffuser de l'information sur les cours et les programmes en gestion de l'environnement disponibles dans les entreprises. Ces cours et programmes devraient fournir de l'information compte et à jour sur les aspects économiques, sociaux et légaux de la gestion des matières résiduelles dans une entreprise. »*

La lecture de ces recommandations nous ramène à des idées originales et pertinentes et nous ne pouvons que nous demander quand et pourquoi avons-nous mis de côté des évidences aussi importantes? Nous croyons que la CMM devrait les reprendre à son avantage et s'en servir pour l'élaboration de son plan de communication ou encore, pour faire les représentations qui s'imposent en ce qui a trait de l'intervention d'autres acteurs (ministère de l'Éducation par exemple)

C'est dans cet esprit que la lecture du rapport de gestion 2002-2003 de RECYC-QUÉBEC, (page 14¹¹) a soulevé notre questionnement quand à la priorité accordée à la promotion de la collecte sélective. À la lumière du compte-rendu des activités, il nous semble en effet que l'importance accordée à la promotion de la consigne est disproportionnée en regard de la faible portion que représentent ces matières sur le total généré (0,3 % ou 35 000 tonnes sur 11 000 000 !). Nous jugeons que les gestionnaires municipaux seraient plus adéquatement assistés vers l'atteinte des objectifs de valorisation si des efforts majeurs et pertinents étaient accordés par la société d'État envers la sensibilisation de la collecte sélective sur une échelle provinciale.

« Pour promouvoir la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses, RECYC-QUÉBEC a sollicité la participation des médias publicitaires, des partenaires de l'industrie de la distribution et de la récupération, du milieu de l'éducation et de l'industrie de l'alimentation. Grâce à l'engagement de ces partenaires, désignés « Les partenaires PRO-RECYC », de nombreux messages véhiculant la campagne Tu rapportes, on recycle! ont pu être

¹¹ http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/upload/Publications/zzzzRA_200568.pdf

diffusés dans les hebdomadaires, les stations radiophoniques, les canaux de télévision spécialisés et les réseaux d'affichage commerciaux et institutionnels.

En 2002-2003, on estime à 1,7 m\$ la valeur en publicité gratuite supplémentaire accordée à Recyc-québec par ses partenaires pro-recyc, en plus des 2 m\$ de l'année précédente. A cela s'ajoute la contribution généralisée des magasins et des grandes chaînes d'alimentation ainsi que des réseaux de distribution et de récupération des contenants consignés. »

En 2002-2003, la Société a également planifié et conçu une campagne destinée à favoriser la récupération et le recyclage des matières résiduelles d'origine domestique. Dotée d'un budget de conception, de production et de diffusion de quelque 500 000 \$, la campagne intitulée Je ne suis pas une ordure... Recyclez-moi! a été lancée à l'occasion du Salon Americana, le 21 mars 2003 » (Nos soulignés)

Nous reconnaissons enfin le fait que, à la base des activités de communication et de sensibilisation, il faut toujours garder à l'esprit que :

«Le citoyen est le premier concerné par la gestion des matières résiduelles, à la fois comme consommateur et contribuable, à la recherche d'un environnement sain »(BAPE p 70)

Nous ajouterons toutefois à cet énoncé que bien que le citoyen soit le principal usager des services publics, il n'en est pas le seul. Un grand nombre de petites et moyennes entreprises et institutions utilisent également ces services. Nous avons vu plus tôt que chacun des usagers du secteur des ICI génère habituellement de plus grandes quantités de matières que les citoyens tout en récupérant moins. Les campagnes d'information et de sensibilisation actuelles ne tiennent toutefois pas compte d'eux dans leur conception avec pour résultat qu'ils ne se sentent pas interpellés par les messages véhiculés. Nous croyons que des campagnes adaptées à cette clientèle auraient des résultats avantageux car il ne faut pas oublier que ces travailleurs et travailleuses sont les mêmes personnes que nous sollicitons à la maison pour participer aux efforts de récupération.

Nous terminerons cette section en suggérant à la CMM la mise sur pied d'un service permanent voué à l'information aux usagers. Nous savons que la gestion des résidus est de plus en plus complexe pour les non initiés et l'expérience nous a démontré qu'un tel service est complémentaire aux campagnes d'information et de sensibilisation. En plus d'assurer une participation maximale, un contact direct et en continu avec les usagers favorise l'amélioration des services et la bonne compréhension des besoins et contraintes de la clientèle. Enfin, n'oublions pas que le citoyen d'aujourd'hui vit dans un contexte où la gestion de son temps est prioritaire. Afin de lui permettre de réaliser les efforts nécessaires à la gestion responsable de ses résidus, offrons-lui un guichet unique où toutes ses questions pourront être répondues sur un simple coup de téléphone.

7. Financement du système et échéanciers

Les obligations financières croissantes des contribuables, les incertitudes entourant la mise en place de certaines activités et la capacité des individus de modifier radicalement leurs comportements nous incitent à recommander un étalement le plus équilibré possible des coûts supplémentaires sur la durée de l'échéancier retenu.

En ce sens, nous croyons que l'optimisation des services existants devrait être priorisée. La collecte sélective est en place, les contrats prévoient des arrêts à chaque unité d'occupation, les infrastructures de traitement existent et les débouchés, en très grande majorité, sont présents. Il s'agit donc de faire passer un rendement de 17% à 51% (objectif : 60% du potentiel de 85% pages 34 et 35). L'absence d'orientation précise du PMGMR concernant la volonté d'investir dans les équipements nécessaires à l'atteinte de ces objectifs est pour nous un élément déterminant car il remet en question la priorité accordée aux autres dépenses.

Parallèlement, les activités de réduction à la source et de réemploi devraient également être ciblés dans les campagnes et les actions sur le terrain (éco-quartiers) et ce, afin d'en évaluer le plein potentiel avant d'ajouter de nouveaux services de collecte.

Tous les efforts et investissements devraient être consacrés en priorité à l'optimisation de la collecte sélective et à la réduction à la source. Le plan devrait prévoir une étape intermédiaire d'évaluation, permettant d'identifier plus précisément les actions subséquentes, après avoir analysé les résultats obtenus par ces actions prioritaires et les rapports d'études de zones favorables à l'implantation d'infrastructures de compostage et d'élimination.

7.1 Les coûts

Les **bacs roulants** achetés en très grandes quantités, coûtent environ 100\$ l'unité (85\$ le bac plus les taxes et le financement), ils sont garantis dix ans et ont une durée de vie évaluée entre quinze et vingt ans. Les municipalités désirant acquérir ces bacs doivent les introduire dans leurs contrats de collecte ou procéder par règlement d'emprunt. Dans un cas comme dans l'autre, la période de financement sera limitée à cinq ans (normes du Ministère des affaires municipales). Cette contrainte est majeure car elle crée une ponction de 20\$ supplémentaire sur le compte de taxes du citoyen tout en étant néanmoins purement artificielle car issue d'une règle gouvernementale sans égard même à la garantie du

fabricant. Cette situation pourrait constituer un frein important à l'investissement pour l'élément pourtant fondamental de l'atteinte des objectifs.

Nous croyons que par souci de cohérence envers ses propres politiques, le gouvernement devrait permettre le financement des bacs roulants sur dix ans, facilitant ainsi la tâche aux municipalités, tout en ne créant pas de risque financier particulier.

Les coûts estimés pour l'installation des éco-parcs nous semblent sous-estimés. Selon nos expériences, le coût de l'installation la plus simple se situe entre 300 000\$ et 500 000\$, les éco-centres construits à ce jour à Montréal se situant dans l'ordre du million de dollars. La réalité pour chacun des éco-parcs à prévoir se retrouve dans cet ordre de grandeur.

7.2 Le financement

Il ne nous semble pas réaliste d'espérer une modification au Projet de loi 102 visant à faire passer de 50 à 100% le taux de financement par les fabricants, et ce, pour toutes les raisons probablement énoncées par les associations concernées.

Toutefois, nous nous questionnons sur l'usage des fonds collectés par Recyc-Québec et qui génèrent des surplus annuels suffisants pour constituer des placements à long terme de l'ordre de 30 millions de dollars¹² (p. 19 des états financiers au 31 mars 2003). Ces sommes semblent générées par des surplus de revenus par rapport aux dépenses du programme des pneus. Ne serait-ce qu'en revenu d'intérêts, ces placements ont généré près de 2 millions de dollars en 2002-2003.

Est-ce le principe interdisant l'interfinancement¹³ qui empêche de rendre ces fonds disponibles au meilleur escient pour les objectifs de la Politique ? Le citoyen consommateur qui génère un surplus par le biais de son droit sur les pneus neufs serait probablement d'accord à ce que l'on utilise ces fonds pour lui fournir les services proposés dans le PGMR.

Nous ne connaissons pas toutes les données nécessaires à l'analyse des états financiers de Recyc-Québec. Nous croyons qu'il serait utile néanmoins que les débats portant sur les orientations stratégiques de la société (mises à jour en 2003 pour 2004-2007) et l'usage de ses fonds soient plus ouverts et reliés plus directement aux obligations des municipalités.

¹² http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/upload/Publications/zzzzRA_200568.pdf

¹³ Par exemple, le projet de loi 102, assure aux organismes agréés, qu'il financeront uniquement un certain pourcentage du coût relié aux matières qu'ils mettent en marché.

Conclusion

Nous avons analysé le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal sous l'angle des principes de développement durable. Dans un premier temps, nous reconnaissons la volonté exprimée de mettre en œuvre un ensemble de mesures dont la finalité est l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Nous constatons d'autre part que les éléments composant une gestion intégrée des matières résiduelles sont présentés de manière à en faciliter la compréhension et l'examen.

Notre connaissance des enjeux nous porte à croire que la définition de la problématique à résoudre constitue une pierre angulaire dans les choix de solutions et les échéanciers. Nous considérons également que la définition des contributions, attentes et rôles attendus des autres intervenants tant du secteur des matières résiduelles que d'autres secteurs (milieu agricole, de l'éducation) est prioritaire.

Nous estimons que les mesures envisagées doivent être celles de moindre impact et être introduites en respect de la capacité de payer des contribuables et dans un esprit d'équité. De plus, certaines mesures mériteraient d'être mieux définies afin de faire connaître aux autorités en charge de la mise en œuvre (municipalités et MRC sur le territoire de la CMM) des prémisses à la prise de décision plus précises tout en leur permettant des économies d'échelle.

Nous croyons que les activités destinées à améliorer significativement la réduction à la source ainsi que l'optimisation des services de collecte des matières recyclables par l'usage des équipements appropriés sont à prioriser. Parallèlement, les mandats de recherche de zones favorables pour la localisation d'infrastructures de compostage et d'élimination des matières doivent être donnés dès que la réglementation afférente est adoptée.

Nous souhaitons enfin que le financement du système soit facilité par une meilleure cohérence des acteurs gouvernementaux envers leurs propres politiques. Il nous apparaît important de plus que l'utilisation des fonds recueillis par le biais des programmes portant sur des matières spécifiques fassent l'objet de débats ouverts.